

inFO

N° 3396 du 20 décembre 2023 au 16 janvier 2024

militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

EN 2024, ON CONTINUE !



© MARTA NASCIMENTO/REA



p. 4 à 7

//// ACTU (pages 4 à 7)

Résolutions pour 2024 : protéger nos droits et en gagner de nouveaux!

- Toujours aucun coup de pouce pour le Smic.
- Emploi des seniors : lancement le 22 décembre de trois mois de négociation.
- Loi Pacte II : FO combattra « *tout nouveau recul social* ».
- Finances publiques : la routine des 49.3 pour faire adopter l'austérité.
- Devoir de vigilance : avec FO, une journée de formation le 16 janvier.
- Projet de loi immigration : un texte inique et dangereux pour FO.

//// DROIT (page 9)

- La contestation de l'avis d'inaptitude : l'avis d'inaptitude doit conférer une date certaine à sa remise au salarié!

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Logement social en crise : vite une politique d'investissements massifs!

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Partout dans le monde, des droits sociaux à défendre.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

- Journée FO CSE : redonner des moyens à la représentation du personnel.
- À la Sécu, les syndicats toujours mobilisés pour une hausse générale des salaires.
- Météo France : grève jusqu'au 7 janvier.
- Deuxième manif' pour le maintien d'Air France à Orly.
- Restructuration du groupe Casino : FO reçue à Matignon.
- Réforme de la sûreté nucléaire : deux institutions sous tension.
- Routiers : victoire de FO contre l'installation d'une vidéosurveillance dans les cabines.
- Axa : fini le forfait jours pour les commerciaux non-cadres.
- Éducation et enseignement supérieur : réformes à tous les étages.
- FO-Cargill : quand la ténacité sur les salaires mène à une victoire éclatante aux élections.

//// CULTURE (page 22)

- Le Balai libéré, quand l'utopie d'hier rencontre les travailleurs d'aujourd'hui.
- Le sport, un combat de militants.

//// PORTRAIT (page 23)

- Caroline Calvo, préparatrice en pharmacie : « *Encore beaucoup de travail à faire pour faire reconnaître ce métier!* »

© JEAN-LUC BOIRÉ



p. 11 à 14

DR



p. 23

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal décembre 2023.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE N'EST PAS UN INTERLOCUTEUR

« Chers camarades,

Au nom de toute l'équipe du bureau confédéral, je tiens à vous adresser nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que 2024 soit synonyme de succès, de solidarité et de progrès pour chacun d'entre vous. Nous espérons que cette année vous apportera de nouvelles opportunités, du bonheur et la réalisation de vos projets personnels et professionnels.

En tant que membres de notre syndicat, nous continuerons à défendre vos intérêts, à promouvoir de meilleures conditions de travail et à œuvrer pour un avenir plus juste et équitable pour tous. Votre soutien et votre engagement sont essentiels pour notre action collective, et nous sommes fiers de vous représenter.

Que cette nouvelle année soit porteuse de solidarité, de réussite et de fraternité. Nous restons à votre écoute et à votre disposition pour toute question ou préoccupation. Ensemble, nous sommes plus forts. Meilleurs vœux pour 2024! »

Ce message de vœux pour la nouvelle année a été généré en quelques secondes à peine par ChatGPT, ce robot issu de l'intelligence artificielle, capable de générer du contenu écrit. Chacun s'en rend compte, il ne se passe pas une journée sans qu'un article, un débat, un colloque se tienne sur l'intelligence artificielle, les menaces ou les opportunités qu'elle représente, pour l'emploi, l'organisation du travail, ou s'interroge sur le rôle du dialogue social dans les transformations à venir.

Cette prise de conscience est importante, un écart croissant s'est creusé entre l'omniprésence des technologies numériques et le niveau de compréhension que nous en avons. Or peu de métiers échappent encore à ces transformations et pourtant, une grande majorité de salariés sont tenus à distance des enjeux que recouvre le déploiement

de l'intelligence artificielle, peu ou pas informés par les employeurs de leurs intentions en la matière. Récemment, une étude de l'OIT se voulait plus nuancée : elle révélait que l'intelligence artificielle allait inmanquablement supprimer des emplois, mais que son développement serait *in fine* plus susceptible d'augmenter que de détruire les emplois en n'automatisant que certaines tâches. Avec toutefois des exceptions, car les employés de bureau seront plus exposés aux effets de ces plateformes que les cadres et les techniciens.

Les salariés d'Onclusive, entreprise spécialisée dans la veille médiatique, l'ont appris à leurs dépens en octobre quand leur direction leur a annoncé un plan de suppression d'emplois – reporté depuis – motivé par « l'arrivée de nouvelles technologies et de nouveaux outils qui rationaliseront les opérations ». Ces bouleversements posent

de nombreuses questions, qui interrogent l'action syndicale et les droits des salariés. La confédération entend s'emparer de ce sujet en 2024 pour répondre aux interrogations, rechercher un équilibre pour concilier transformation numérique et amélioration des droits et des conditions de

travail et armer nos militants. L'organisation du travail ne peut être abandonnée aux algorithmes. Sans aucun doute, une partie de la réponse réside aussi dans le renforcement de la négociation collective dans la conception, la mise en œuvre, l'utilisation et le contrôle de l'intelligence artificielle et l'utilisation des données collectées. Rien ne remplacera jamais l'être humain, le travailleur, nous n'obtiendrons rien si nous n'allons pas le chercher par la pratique contractuelle et conventionnelle. Redonnons la place qui est la sienne à la négociation collective. Pour négocier il faut être deux et l'intelligence artificielle n'est pas un interlocuteur!

À mon tour de vous souhaiter, à toutes et tous, d'excellentes fêtes de fin d'année!

**Rien ne remplacera
jamais l'être humain,
le travailleur**

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Résolutions pour 2024 : protéger no

En cette fin d'année, aucune trêve ne se profile quant aux attaques contre les droits des travailleurs. Un coup de pouce au Smic n'est toujours aucunement prévu. En revanche, au nom de la croissance des entreprises, le gouvernement annonce une nouvelle loi Pacte, envisageant, entre autres, que soit réduit le délai dont dispose le salarié pour engager devant les prud'hommes un recours contre un licenciement. Au nom de l'objectif du plein emploi, l'exécutif entend aussi que soient réduits les droits à indemnisation pour les demandeurs d'emploi seniors. À ces affronts et bien d'autres, avec en toile de fond un axe d'austérité confirmé sur les dépenses publiques, FO répond par sa détermination à poursuivre la lutte afin qu'aucun droit ne soit rogné. Et au contraire, que les travailleurs en gagnent de nouveaux en 2024.

© JEAN-CLAUDE MOSCHETTIERA



Toujours aucun coup de pouce pour le Smic

Une obole de 19,72 euros brut de plus par mois. C'est le montant de la revalorisation automatique du Smic, qui interviendra le 1^{er} janvier 2024. Sans surprise, suivant de nouveau les préconisations du groupe d'experts dont FO conteste la légitimité, l'exécutif a choisi de ne pas octroyer de « coup de pouce » politique, mais de se limiter à la stricte application des mécanismes légaux de revalorisation. Le Smic augmentera donc de 1,13% le 1^{er} janvier, portant le salaire minimum brut horaire à 11,65 euros (contre 11,52 euros

actuellement). Pour un temps plein, le Smic mensuel brut sera porté à 1766,92 euros (+19,72 euros par mois). En net, il passera à 1398,69 euros (+15,61 euros par mois).

Que sera le Haut conseil des rémunérations ?

La seule surprise aura été l'absence du ministre du Travail à la CNNCEFP (Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle) de décembre, où la décision de l'exécutif, ainsi que le rapport

du groupe d'experts ont été présentés aux interlocuteurs sociaux. « C'est inédit. L'annonce de la revalorisation du Smic n'a pas été faite par le ministre du Travail, mais par le directeur général du travail. C'est dire que cette consultation est de pure forme », note Karen Gournay, secrétaire confédérale FO chargée de la négociation collective. Cela n'a pas empêché FO de dénoncer l'absence de coup de pouce ni de revendiquer le rétablissement de l'échelle mobile des salaires, lequel réglerait la question du tassement des grilles salariales au voisinage du

Smic. La proportion de salariés au Smic n'a jamais été aussi élevée (17,3% des salariés du privé hors agriculture).

Mais, comme annoncé à l'issue de la conférence sociale du 18 octobre, l'exécutif renvoie le dossier au futur Haut conseil des rémunérations, dont la composition, le fonctionnement, les missions restent à définir. Les premières discussions, le 4 décembre, entre le ministère du Travail et les interlocuteurs sociaux, ont montré les divergences, les représentants du patronat souhaitant une instance technique et non prescriptive. « S'il s'agit de créer un énième comité, se résumant à établir des diagnostics, sans effet concret pour les salariés, FO ne sera pas de la partie », prévient Karen Gournay.

Élie Hiesse

Les droits et en gagner de nouveaux!

Loi Pacte II : FO combattra « tout nouveau recul social »

« Une des premières demandes d'un chef d'entreprise aujourd'hui, c'est qu'on arrête de l'emmerder et qu'on lui simplifie la vie », déclarait en langage cru le ministre de l'Économie le 30 novembre devant des patrons de PME. Et l'exécutif a bien l'intention de servir sur un plateau de nouvelles « simplifications » aux employeurs, après celles relevant de la loi Pacte, « plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises », promulguée le 22 mai 2019. FO pointait alors une « régression » des droits sociaux et syndicaux, et s'inquiétait des dangers qu'elle portait par sa volonté de renvoyer à l'arrière-plan la négociation salariale. Selon Bruno Le Maire, le projet de loi Pacte II, prévu pour le début de 2024 et pas détaillé pour l'instant, s'adresserait cette fois particulièrement aux PME, TPE et indépendants, et

viserait à réduire « paperasse, normes et règles », pour l'implantation d'une entreprise par exemple.

Le délai de recours contre un licenciement une nouvelle fois visé

Pour le président de la République, il faut « aller au bout de ce qu'on a commencé à faire », en 2019. Une des mesures envisagées dans ce projet illustre déjà un axe de « nouvelle régression sociale », réagissait FO-Cadres le 7 décembre. La veille, le secrétaire général de la confédération s'inquiétait lui aussi, entre autres, d'une volonté de « réduction de délai pour saisir les prud'hommes en cas de licenciement ». Cette mesure, entre autres, reviendrait à « s'en prendre à notre modèle social et aux droits des salariés », indiquait Frédéric Souillot, avertissant que FO combattra



« tout nouveau recul social ». Alors que le patronat n'a rien demandé, Bruno Le Maire souhaite une réduction de douze à deux mois du délai de recours contre un licenciement devant

la justice prud'homale. Depuis 2008, ce délai a déjà été réduit de trente à cinq ans, puis à deux ans, puis à douze mois dans le cadre des ordonnances Travail de 2017.

Valérie Forgeront

Emploi des seniors : lancement le 22 décembre de trois mois de négociation

La négociation entre syndicats et patronat sur l'emploi des seniors (auquel s'ajoute les sujets du compte épargne-temps universel, des reconversions et de l'usure professionnelle) démarrera le 22 décembre – par une réunion dédiée au calendrier et à la méthode de négociation – et s'étirera jusqu'à mi-mars.

Écarter tout « impact défavorable » sur les finances publiques...

Le gouvernement – qui n'a pas agréé l'accord de novembre sur l'Assurance chômage – entend que cette négociation ait pour base son document d'orientation intitulé « Nouveau pacte de la vie au

travail », avec pour axe, et sans que les futures mesures décidées aient un « impact défavorable » sur les finances publiques, le « plein emploi » des seniors. Est visé un quasi doublement (de 36% à 65%) de leur taux d'emploi d'ici 2030. Le ministre du Travail, Olivier Dussopt, a dit le 10 décembre souhaiter que soit relevé de deux ans, de 55 à 57 ans, l'âge d'accès à une indemnisation chômage plus longue des demandeurs d'emploi âgés, cela en lien avec la réforme des retraites. Alors que pour l'instant, la durée d'indemnisation est de 18 mois jusqu'à 52 ans, de 22,5 mois entre 53 et 54 ans et de 27 mois à partir de 55 ans, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, joue aussi de provocation et propose de réduire de 27 à 18 mois la durée d'indemnisation des plus de 55 ans.

Valérie Forgeront

Résolutions pour 2024 : protéger no

Finances publiques : la routine des 49.3 pour faire adopter l'austérité

Le 16 décembre, on en était à vingt-deux 49.3 brandis depuis mai 2022 par le gouvernement pour faire passer, sans vote et sans débat, un texte de loi, et particulièrement les textes budgétaires. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2024 a été ainsi adopté le 4 décembre. Le 19 décembre, le projet de loi de finances (PLF) était en voie de subir le même sort. Des 49.3 pour le faire adopter en première lecture à l'Assemblée, puis un 49.3 en deuxième lecture sur sa partie recettes le

14 décembre. Puis un autre encore le 16 décembre sur la partie dépenses, avant un nouveau 49.3 le 19 décembre – le 23^e depuis 2022, donc – pour son adoption définitive (sauf motion de censure votée). « *Nous ne pouvons pas nous passer d'un budget* », a argumenté devant les députés la Première ministre alors que le gouvernement ne dispose pas d'une majorité ferme à l'Assemblée. Et d'ajouter « *nous ne pouvons pas priver nos services publics de leurs moyens* ». Reste à apprécier s'ils sont à la hauteur des besoins... Tandis que le

gouvernement prévoit de réduire les dépenses publiques de 16 à 17 milliards d'euros en 2024, et notamment par la fin progressive du bouclier tarifaire (dès le début 2024, les prix de l'électricité risquent ainsi d'augmenter jusqu'à 10%), il entend ramener le déficit public à 4,4% du PIB (contre 4,9% en 2023). Le déficit du budget de l'État serait lui réduit de 20 milliards d'euros, les dépenses de l'État (491 milliards d'euros) diminueraient de 3,6% en volume par rapport à celles de 2023.

Le gouvernement vante toujours l'investissement public

« *historique* » de 7 milliards d'euros supplémentaires pour la transition écologique (40 milliards d'euros au total en 2024).

Faux-semblants

Mais il omet de rappeler que cela sera obtenu par autant de baisses de dépenses dans les ministères... Donc une austérité supplémentaire infligée aux services de l'État. Il affiche aussi toujours son credo : « *pas de hausse d'impôts* », et en tête de liste il place les plus aisés et les entreprises, lesquelles verront par exemple l'impôt CVAE encore diminuer, tout en bénéficiant toujours d'un éventail d'exonérations de cotisations sociales et de crédits d'impôts. Acceptant ainsi de priver l'État de recettes fiscales supplémentaires, le gouvernement vante encore pour ce PLF les « *moyens augmentés* » pour quelques secteurs (Intérieur, Justice, Armées et Éducation). Sans dire que la Justice n'a toujours pas rattrapé son retard de moyens, que ceux alloués à l'Intérieur sont liés pour une part à l'organisation des Jeux olympiques ou encore que pour l'Éducation, les choses ne sont pas si simples. Ainsi, les crédits supplémentaires alloués (3,9 milliards d'euros) vont en fait en quasi-totalité (3,7 milliards d'euros) au financement du pacte enseignant, à ses missions complémentaires – cela aggravant la charge de travail pour les personnels –, et aux « *revalorisations* » en trompe l'œil, déjà actées, et ne s'adressant pas à tous les personnels.

Valérie Forgeront

Devoir de vigilance : avec FO, une journée de formation le 16 janvier

Depuis le drame du Rana Plaza en 2013 au Bangladesh, la législation sur le devoir de vigilance progresse. Outre la loi française de 2017, un projet de directive européenne vient d'être adopté le 14 décembre à ce sujet, confortant notamment la place des syndicats. En France, comment les élus des CSE des grands groupes peuvent-ils se saisir de ce sujet? FO organisera une journée de formation sur le devoir de vigilance le 16 janvier à Paris, à la confédération. L'objectif est d'étudier le rôle que les syndicats peuvent jouer dans cette prévention des risques que doivent assurer les multinationales. Une prévention qui doit les conduire à garantir les droits humains, la santé et la sécurité des salariés, y compris en ce qui concerne leurs sous-traitants. Des syndicalistes et experts venus d'Allemagne, de fédérations internationales et de la Confédération européenne des syndicats apporteront leur éclairage sur ce devoir de vigilance.

A. D.

FO Secteur Europe - International

Le devoir de vigilance

Matinée - Débat à la confédération
16 janvier 2024
9h30 - 14h30

- Se saisir du devoir de vigilance dans nos actions syndicales
- Connaître les avancées de la directive européenne
- Connaître les autres législations sur le devoir de vigilance
- Retours et échanges d'expériences

Cet événement est organisé dans le cadre de la convention d'études passée avec l'Institut de Recherches Économiques et Sociales (IRES)

nos droits et en gagner de nouveaux!



© MARTA NASCIMENTO REA

Projet de loi immigration : un texte inique et dangereux pour FO

Rejet du texte à l'Assemblée nationale, indignation des syndicats et des associations : le projet de loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » fait l'unanimité contre lui. Après la motion de rejet de l'Assemblée nationale le 11 décembre, une commission mixte paritaire (CMP) s'est réunie le 18 décembre, selon le choix fait par le gouvernement. Après s'être écharpés une journée, les quatorze membres, sénateurs et députés, ont finalement trouver un accord le 19 décembre sur un nouveau texte de loi, qui sera soumis aux deux chambres. La commission a choisi de suivre le texte extrêmement durci voté par le Sénat. Pour s'allier les voix à la CMP, le gouvernement a annoncé qu'une réforme de l'Aide médicale

d'État (AME) serait examinée début 2024. FO s'insurge contre toute restriction des droits aux soins pour les immigrés sans papiers. La confédération demande l'abandon de ce projet de loi stigmatisant et sécuritaire « qui va précariser davantage la situation de nombreux étrangers », durcir les conditions de leurs droits de séjour, l'accès à la santé, à la nationalité française et au travail.

Des travailleurs sans papiers encore plus fragilisés

Dans la lignée du Sénat, le texte adopté par la CMP durcit drastiquement les conditions de versement des allocations sociales (APL, allocations familiales) aux familles immigrées en situation irrégulière. Dans le

texte final, l'accès aux allocations logement est conditionné à cinq années de résidence en France pour les immigrés sans emploi, et à trois mois pour ceux qui travaillent.

Concernant la régularisation des travailleurs sans papiers dans les métiers en tension, l'obtention d'un titre de séjour pour les travailleurs immigrés devient « exceptionnelle », et à la discrétion des préfets. Inadmissible pour FO : « La régularisation par le travail doit reposer sur des critères clairs, issus de la loi, et non du pouvoir discrétionnaire des préfetures », a réagi la confédération. FO revendique « des possibilités de régularisation plus larges, pas seulement pour les travailleurs exerçant un métier en tension ».

Ariane Dupré



Guillaume G. sociétaire a dit:

“J’attends que mon conseiller me propose des contrats adaptés à mon évolution de vie.”

On s’adapte toujours à vous, Guillaume.

Bilan personnalisé

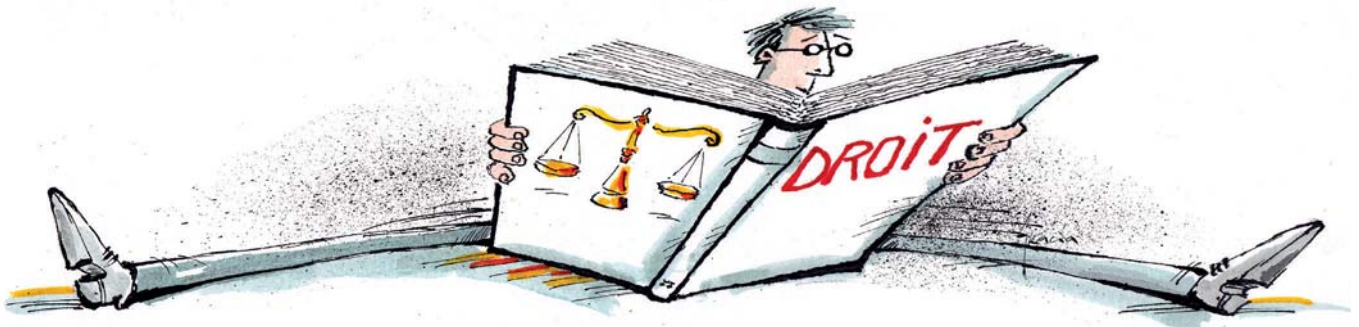
Faites **le point sur votre situation actuelle** avec votre conseiller.



La Macif,
c’est **vous.**

Campagne réalisée à partir de témoignages de sociétaires Macif. Photos prises par les sociétaires.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



La contestation de l'avis d'inaptitude

L'avis d'inaptitude doit conférer une date certaine à sa remise au salarié!

Un salarié est déclaré inapte à son poste par le médecin du travail le 19 août 2019, après plus de treize ans d'ancienneté.

Il saisit le conseil de prud'hommes en contestation de cet avis le 20 septembre.

L'employeur demande au juge que l'action du salarié soit déclarée prescrite car elle est intervenue plus d'un mois après la déclaration d'inaptitude, et non pas dans les quinze jours.

Le conseil de prud'hommes rejette l'argument de l'employeur car aucune date certaine de la remise de l'avis d'inaptitude au salarié n'est apportée, comme le stipule l'article R 4624-55 du Code du travail.

Après un deuxième échec en appel, l'employeur se pourvoit en cassation et obtient la même réponse, malgré le fait qu'il rapportait la preuve que le salarié avait contacté la médecine du travail et que, selon ses dires, le salarié avait forcément reçu l'avis d'inaptitude :

« La cour d'appel, qui, après avoir analysé l'ensemble des éléments produits devant elle et sans être tenue de s'expliquer sur ceux qu'elle écartait, a estimé qu'aucun élément ne permettait de retenir que l'avis dactylographié, mentionnant les voies et délais de recours par le

CE QUE DIT LA LOI

L'article R 4624-55 du Code du travail dispose :

« L'avis médical d'aptitude ou d'inaptitude émis par le médecin du travail est transmis au salarié ainsi qu'à l'employeur par tout moyen leur conférant une date certaine. L'employeur le conserve pour être en mesure de le présenter à tout moment, sur leur demande, à l'inspecteur du travail et au médecin inspecteur du travail. Une copie de l'avis est versée au dossier médical en santé au travail du travailleur. »

L'article R 4624-45 du Code du travail précise :

« En cas de contestation portant sur les avis, propositions, conclusions écrites ou indications reposant sur des éléments de nature médicale émis par le médecin du travail mentionnés à l'article L 4624-7, le conseil de prud'hommes, statuant selon la procédure accélérée au fond, est saisi dans un délai de quinze jours à compter de leur notification. Les modalités de recours ainsi que ce délai sont mentionnés sur les avis et mesures émis par le médecin du travail.

Le conseil de prud'hommes statue selon la procédure accélérée au fond dans les conditions prévues à l'article R 1455-12.

Le médecin du travail informé de la contestation peut être entendu par le médecin-inspecteur du travail. »

salarié ou l'employeur, avait été remis personnellement au salarié à l'issue de la visite, a légalement justifié sa décision » (Cass. soc., 13 décembre 2023, n°21-22401).

La date de notification de l'avis du médecin du travail, qui fait courir le délai de recours de quinze jours, s'entend de sa date de réception par les parties.

Dans un autre arrêt rendu le même jour, elle a considéré qu'un avis

d'inaptitude au poste sur le site ne constitue pas un avis d'inaptitude à tous les postes dans l'entreprise et que l'employeur devait rechercher des possibilités de reclassement en dehors du site, dans toute l'entreprise (Cass. soc., 13 décembre 2023, n°22-19603).

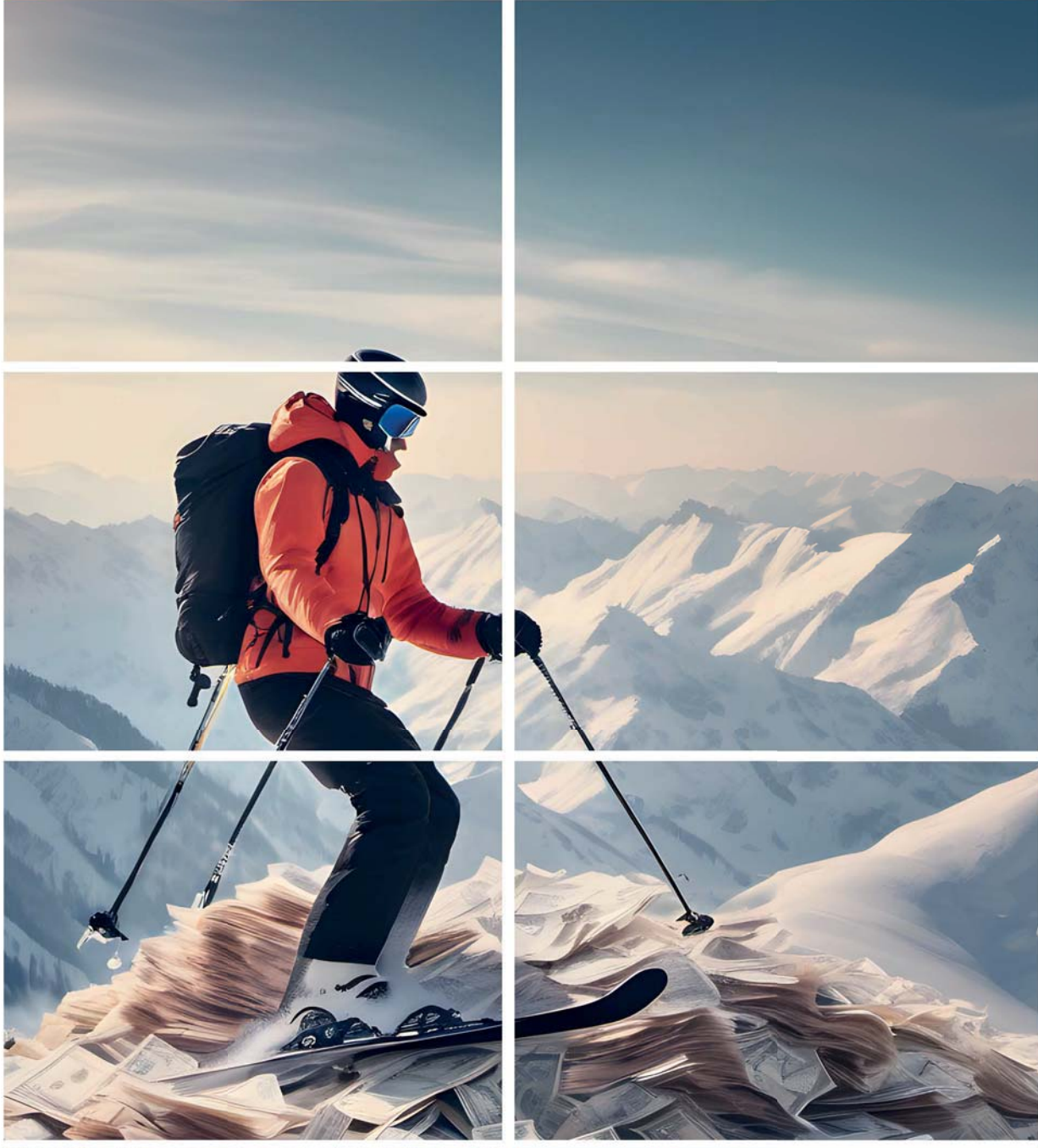
L'inaptitude ne permet pas à l'employeur de rompre le contrat de travail d'un salarié en toute impunité!

Secteur juridique

FO

SALAIRES, LOGEMENT ASSURANCE CHÔMAGE CONDITIONS DE TRAVAIL

SAISONNIERS



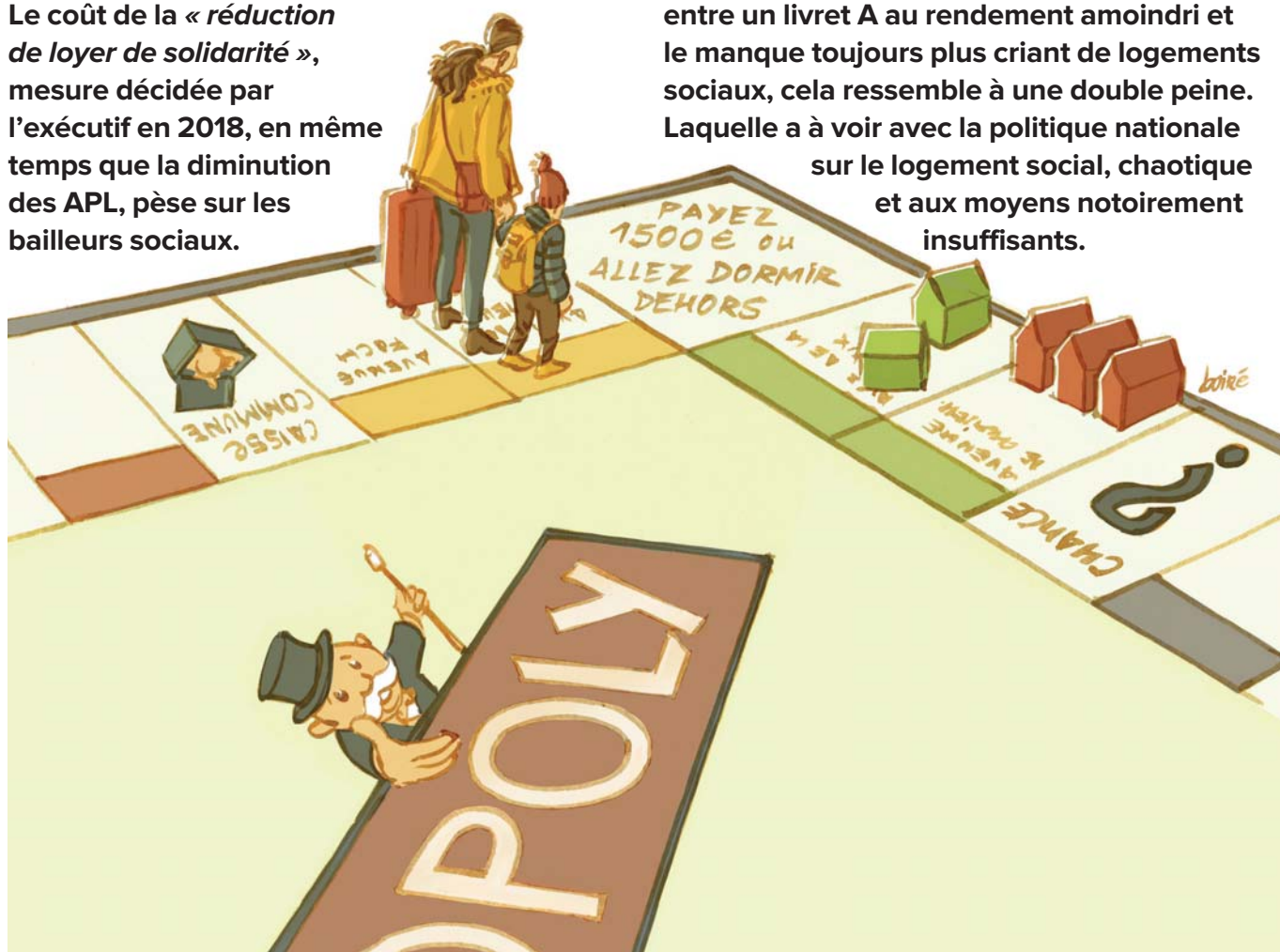
AVEC FO

DÉFENDEZ VOTRE SALAIRE

Logement social en crise : vite une politique d'investissements massifs!

À quand une politique renforcée en matière de logement social, pour en finir avec la pénurie qui pèse sur les plus modestes? Fin 2022, quelque 2,4 millions de ménages attendaient un logement social et la demande se fait toujours plus forte, exacerbée par l'inflation toujours haute qui rogne les moyens des plus fragiles. Or, les offres du parc social ne suivent pas. Pour de multiples raisons. La loi SRU de 2000 est allègrement bafouée, les aides financières publiques à la pierre ont diminué, la hausse des taux d'intérêt a fait flamber les coûts de construction. Le coût de la « réduction de loyer de solidarité », mesure décidée par l'exécutif en 2018, en même temps que la diminution des APL, pèse sur les bailleurs sociaux.

La loi Pacte a elle réduit en 2020 le nombre d'entreprises cotisant à Action Logement, organisme paritaire qui a subi aussi des ponctions ces dernières années... Du côté des détenteurs d'un livret A, depuis 2021 l'inflation rime aussi avec une perte sévère de rémunération de ce livret d'épargne qui finance le logement social via des prêts aux bailleurs. Le gouvernement, visant à contenir pour les bailleurs le coût des emprunts, aux taux liés à celui du livret A, a bloqué à 3% le taux de celui-ci depuis août et jusqu'en janvier 2025. Pour les ménages modestes, entre un livret A au rendement amoindri et le manque toujours plus criant de logements sociaux, cela ressemble à une double peine. Laquelle a à voir avec la politique nationale sur le logement social, chaotique et aux moyens notoirement insuffisants.





Alarme sur

Un logement social « en crise », ou encore une « bombe sociale à retardement », peut-on lire régulièrement dans la presse ou dans les multiples rapports alertant de la situation. La réalité derrière ces mots? D'abord, le nombre de personnes pauvres a augmenté de 1,5 million en vingt ans. 14,5% des Français (9,1 millions) vivaient sous le seuil de pauvreté monétaire (1158 euros par mois) en 2021 selon l'Insee. Le nombre de personnes sans domicile a augmenté de 330 000 en 2022. Quinze millions de personnes seraient impactées en France, de multiples façons, par la crise du logement. Un logement, ou « dépense contrainte », qui pèse de plus en plus sur le budget des ménages : 9,5% en 1960... 23% en moyenne aujourd'hui. C'est devenu le premier poste de dépense, rappelle l'ONG Oxfam-France dans un récent rapport. Pour les plus modestes, la dépense occupe même 32% du budget. Autre paramètre de poids : « Les prix de l'immobilier ont augmenté de 125,6% entre 2001 et 2020. Les loyers – social et secteur libre – quant à eux ont augmenté de 36,5% sur la même

période... brut... 29%... des... fois... enco... Franç... loger... socia... gém... ces a... plus... et à u... détrui... préc...
Dix... en î...
 L'OC... d'act... prog... loger... avec... 2016...

Construction de à quand une ve

Les 2,4 millions de ménages qui attendent un logement social en France n'ont pas fini de patienter! Entre 2020 et 2022, 64% des communes tenues de combler leur déficit de logements sociaux n'ont pas atteint leur objectif légal de production, alors qu'elles n'étaient que 47% dans ce cas lors du précédent bilan triennal, a révélé en décembre la commission nationale chargée du suivi de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) de 2000. Laquelle impose aux communes d'atteindre un minimum de 20% ou 25% de HLM parmi leurs résidences principales d'ici 2025. Conséquence, alors que les objectifs agrégés de production étaient de 278177 logements HLM en 2020-2022, seuls 186124 ont

été bâtis. Le total a chuté en 2017-2019... disparités ter... Paca, 158 des... à la loi SRU... tenu leurs obj... de certains él... pour la fonc... qui appelle à... ferme de la lo...
Les capaci... de finance... des bailleur... grevées
 Mais ni le m... SRU par les é... sanitaire qui... teur de la cons...

une dégradation incessante

de. Or, dans le même temps, les revenus des ménages n'ont progressé que de... Autrement dit, en vingt ans les prix des biens immobiliers ont augmenté quatre fois plus vite que les revenus! », rappelle-t-elle cette étude. Cela explique pourquoi un Français sur deux habite ou a habité dans un logement social. Chiffres que rappelle l'Union nationale pour l'habitat, qui fustige « le désengagement progressif de la puissance publique ces dernières décennies », ce qui « laisse une grande place à des acteurs financiarisés dans une quête de rentabilité à tout prix », « au détriment d'une offre abordable pour les plus modestes ».

ans d'attente en Île-de-France...

Oxfam pointe lui aussi, comme nombre d'autres de la région, ce « désengagement progressif de l'État ». Ainsi, « La production de logements sociaux a diminué au plan national de 126 000 en 2021, puis 96 000 en 2022. »

Et probablement à peine 90 000 d'ici la fin de l'année. Le parc social ne suit pas les besoins. 2,42 millions de ménages sont ainsi en attente d'un logement social, dont 1,63 million pour une première attribution. Quelque 400 000 logements sont délivrés par an par les bailleurs sociaux. Largement insuffisant donc. En trois ans, les délais d'attente ont augmenté de 20% à 30% selon les régions. Et dans le parc social, où selon l'Anco (Agence nationale du contrôle du logement social) 20% des ménages se déclarent comme pauvres, la rotation sur les logements est faible (moins de 8%), les locataires préférant conserver leur domicile plutôt que de s'aventurer dans la quête incertaine d'un nouveau logement. En Île-de-France, expliquait récemment un élu de la Région, « c'est dix ans d'attente ». Actuellement, on dénombre 783 000 ménages candidats, soit deux fois plus qu'il y a dix ans, indique l'Union sociale pour l'habitat. La situation est tout aussi compliquée en province. Exemple au Mans avec 9 200 dossiers en attente dans la métropole. Partout, les délais d'attente se comptent plutôt en

années qu'en mois! Les candidats sont des ménages fragiles, modestes et même de la classe moyenne, tous ayant qui plus est pris de plein fouet l'inflation, rongé par des revenus (salaires, pensions, minima sociaux) insuffisamment revalorisés. Beaucoup ne peuvent accéder au parc locatif privé (qui loge 23% des ménages français), aux prix prohibitifs et lui aussi en « tension » dans de nombreuses zones. Leurs moyens leur permettent encore moins d'accéder à la propriété, impliquant un endettement conséquent, calculé en fonction des revenus et nécessitant l'approbation de banques de plus en plus frileuses. Gonfler la capacité du parc social est donc essentiel. Et cette nécessité a à voir aussi avec la réduction des inégalités sur l'emploi. Fin novembre, une enquête de la CPME indiquait ainsi que 19% des patrons des petites et moyennes entreprises peinant à recruter signalent que des candidats ont dû renoncer à l'emploi proposé à cause de leur difficulté d'accès au logement. La situation s'aggrave. Ils n'étaient « que » 10% à faire ce constat en avril dernier.

Valérie Forgeront

Le logement social : un véritable politique publique?

taux de réalisation à 67% (contre 116% en 2019). Avec d'extrêmes disparités territoriales. En région Île-de-France, 166 villes soumises à la loi (soit 95%) n'ont pas atteint leurs objectifs... « L'opposition à la loi des locaux » l'explique-t-elle. La dégradation Abbé-Pierre, dit-elle, est une application plus que jamais d'actualité.

tés et enjeux des politiques sociales

non-respect de la loi des locaux, ni la crise de la construction ne sauraient,

seuls, expliquer la crise sévère que traverse le logement social. La production de HLM s'effondre. Passée depuis 2020 sous les 100 000 logements par an, elle devrait continuer de ralentir pour se stabiliser à une moyenne de 66 000 logements neufs par an à partir de 2030, a alerté en septembre la Caisse des dépôts et consignations. De fait, les bailleurs sociaux ont vu depuis 2018 leurs capacités de financement grevées par une série de décisions politiques, et devraient donc construire beaucoup moins de logements.

La loi de finances pour 2018, qui a instauré la « réduction de loyer de solidarité » ou RLS, a été le premier coup de boutoir pour le secteur. Il s'est vu obligé de financer cette

remise de loyer pour les locataires de logement social (éligibles sous certaines conditions de ressources), laquelle a permis à l'État de faire des économies en réduisant d'autant le coût des aides personnalisées au logement, versées aux locataires concernés. Manque à gagner pour les bailleurs sociaux? 800 millions en 2018 et 2019, puis 1,3 milliard par an jusqu'en 2022. Le deuxième séisme a été la multiplication par six, de 0,5% à 3%, entre février 2022 et février 2023, du taux d'intérêt du livret A, sur lequel sont indexés les taux des emprunts accordés aux organismes HLM, et qui est donc le facteur aggravant du coût de leur dette. Leur endettement a ainsi explosé, avec 6 milliards d'euros de dépenses supplémentaires depuis

2022, selon l'Union sociale pour l'habitat (USH). Ajoutez-y l'effort de rénovation énergétique de leur parc, que les bailleurs sociaux doivent engager pour tenir les objectifs d'éradication des passoires thermiques fixés par la loi Climat et résilience de 2021 (estimés à plus de 100 milliards d'euros en quinze ans par l'USH), et les marges de manœuvre, pour la construction, apparaissent minimes.

Signés en octobre, les engagements de l'État et du mouvement HLM pour la transition écologique et la production de logements sociaux 2024-2026 ne risquent pas de changer la donne. Même si l'exécutif y promet un plan de soutien de 1,2 milliard d'euros sur trois ans. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024, en cours d'adoption, en fait la parfaite démonstration : le soutien au secteur pour la rénovation énergétique s'élève... à 40 millions d'euros. Et le PLF n'intègre pas de réexamen de la RLS.

Élie Hiesse

Action Logement, un organisme paritaire convoité par l'État

Action Logement, où siège FO, est l'organisme paritaire qui collecte et gère la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), une cotisation versée par les entreprises du secteur privé, y compris agricole, d'au moins 50 salariés. Il est l'héritier du 1% logement, créé en 1953 pour améliorer, après-guerre, le logement des salariés. Sa vocation est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi, par le biais de deux missions.

D'une part, Action Logement construit, finance et rénove des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues. En 2022, il a obtenu 43 000 autorisations de construction de logements, soit un peu moins de la moitié du total national. Avec un patrimoine de 1,1 million de logements sociaux gérés par une cinquantaine de filiales, il est aujourd'hui le premier bailleur social français.

D'autre part, l'organisme aide les salariés à louer un logement ou à devenir propriétaires par le biais de prêts, de subventions ou de services, notamment pour favoriser la mobilité. À titre d'exemple, avec la Garantie Visale, Action Logement se porte garant gratuitement pour couvrir les loyers impayés et les dégradations locatives. Plus de 280 000 salariés ont pu bénéficier de ce service en 2022. Quelque 16 500 prêts d'accession à la propriété ont également été accordés.

« Pour FO, le logement ne doit pas être trop éloigné du lieu de travail, d'une part pour améliorer la qualité de vie, et d'autre part pour réduire les coûts de déplacement, donc préserver le pouvoir d'achat », explique Pascal Lagrue, secrétaire confédéral FO chargé du logement. La confédération milite aussi pour un logement abordable, tant en termes de loyer que de coût énergétique.

La nécessité d'une politique d'aide à la pierre

Les ressources d'Action Logement n'ont cessé d'être rognées au fil du temps. Depuis 1992, le taux de la PEEC n'est plus de 1% de la masse salariale, mais de 0,45%. Par ailleurs, l'assiette a été réduite par la loi Pacte, adoptée en 2019, qui a relevé le seuil de cotisation pour les entreprises du secteur privé de 20 à 50 salariés. Et l'État n'hésite pas à piocher dans les caisses de l'organisme : 300 millions d'euros prélevés en 2023, 500 millions en 2020... « Pomper dans les fonds propres d'Action Logement, c'est obérer sa capacité de production et de rénovation de logements au bénéfice des salariés », dénonce Pascal Lagrue.

En mai 2023, Action Logement a carrément failli être démantelé, l'État ayant eu le projet de le reclasser en administration publique. « Cette décision remettrait en cause de facto la gestion paritaire telle que nous la connaissons aujourd'hui et pourrait conduire à une réduction drastique des moyens issus de la Participation des entreprises à l'effort de construction », avait alors dénoncé le secrétaire confédéral. Une nouvelle convention quinquennale 2023-2027 sur l'utilisation de la PEEC a finalement été signée en juin avec l'État, pour un budget de 14,4 milliards d'euros.

Plus globalement, FO exige la mise en place d'une véritable politique d'aide à la pierre afin de relancer la construction de logements. Alors que la confédération est convaincue que la bataille à mener est celle des ressources pérennes du secteur du logement social, nécessaires pour répondre aux besoins croissants, une nouvelle menace vient d'apparaître. La loi 3DS donne en effet la possibilité aux intercommunalités volontaires de devenir autorité organisatrice de l'habitat (AOH). Et pour financer ces dispositifs, un projet de décentralisation d'une partie de la PEEC est dans les tuyaux. « Nous allons être très attentifs sur ce dossier », prévient Pascal Lagrue.

Clarisse Josselin



The logo for FO (Fédération des Ouvriers) is displayed in a large, stylized red font within a circular red border.

Secteur
Europe - International

- Se saisir du devoir de vigilance dans nos actions syndicales
- Connaître les avancées de la directive européenne
- Connaître les autres législations sur le devoir de vigilance
- Retours et échanges d'expériences

Le devoir de vigilance

Matinée - Débat
à la confédération
16 janvier 2024
9h30 - 14h30



Cet événement est organisé dans le cadre de la convention d'études passée avec
l'Institut de Recherches Economiques et Sociales (IRES)

Partout dans le monde, des droits sociaux à défendre

À l'image de l'année qui s'achève, le mois de décembre est marqué par de lourdes atteintes portées aux droits sociaux en Europe et dans le monde, mais également par des mouvements courageux pour défendre les salaires et les conditions de travail.



Les syndicats européens unis contre le retour de l'austérité

À l'appel de la Confédération européenne des syndicats (CES), 15 000 personnes ont manifesté le 12 décembre à Bruxelles contre le retour de l'austérité. Les Vingt-sept n'ont plus que quelques jours pour trouver un compromis sur le nouveau cadre de règles budgétaires qui s'imposera aux pays membres. Si un accord n'était pas trouvé d'ici la fin de l'année (une nouvelle réunion était prévue le 20 décembre), le Pacte de stabilité et de croissance – suspendu depuis mars 2020 en raison de la pandémie – reprendrait du service, tel quel. Or, celui-ci est très strict : les États doivent contenir leur dette publique sous un seuil établi à 60% du PIB, et leur déficit doit rester inférieur à 3% du PIB. De quoi fragiliser toujours plus les droits sociaux et les services publics, et empêcher les investissements, entre autres pour la transition écologique.

Échec à l'instauration d'un salaire minimum en Italie

Il n'y aura toujours pas de salaire minimum en Italie en 2024. La majorité parlementaire (ultraconservatrice) a rejeté le 6 décembre une proposition de loi de l'opposition visant à établir un seuil de rémunération minimale à 9 euros

brut l'heure. Avec la Finlande, la Suède, le Danemark et l'Autriche, l'Italie fait partie des cinq derniers pays de l'Union européenne où les salaires restent déterminés par la seule négociation collective entre patronat et syndicats. Environ 3,6 millions de salariés (21% des actifs), notamment des femmes et des jeunes, continueront donc d'être payés en dessous de ce seuil.

Tour de vis contre l'immigration au Royaume-Uni

Pour obtenir un visa de travail britannique, les immigrants devront désormais fournir la preuve qu'ils gagnent au moins 38 700 livres sterling par an (45 160 euros), contre 26 200 livres jusqu'à présent, soit une augmentation de 47% du salaire requis. Le gouvernement conservateur a également décidé d'augmenter de 66% le montant à payer pour accéder au système public de santé en tant qu'étranger (de 624 à 1 035 livres). De nombreux acteurs craignent une crise de recrutement à venir dans les secteurs employant beaucoup de travailleurs immigrés, tels que la santé, la restauration, la construction et les loisirs.

Allemagne : les sidérurgistes veulent passer aux 32 heures

Les premières réunions tenues dans le cadre des négociations collectives

2023 dans le secteur de la sidérurgie n'ont pas donné satisfaction aux travailleurs. Dans la Ruhr, au nord-ouest de l'Allemagne, des milliers de salariés s'engagent donc dans des grèves dites « d'avertissement », afin d'accentuer la pression sur le patronat. Celui-ci refuse toujours d'accéder à leurs revendications – une augmentation collective de 8,5% sur douze mois et le passage à la semaine de 32 heures (contre 35 actuellement) avec une compensation salariale intégrale, afin d'anticiper la baisse d'activité liée à la transition verte.

Hong Kong : des militants prodémocratie risquent la prison à vie

Ils étaient jugés pour « complot en vue de subvertir le pouvoir de l'État » : quarante-sept membres de l'opposition hongkongaise et activistes prodémocratie ont comparu durant 118 jours, accusés d'avoir enfreint la Loi sur la sécurité nationale, imposée par le gouvernement chinois en 2020. Le verdict est attendu dans « trois ou quatre mois ». FO rappelait déjà en juillet l'intense répression qui s'abat sur les militants, y compris syndicalistes, sous couvert de cette législation liberticide. Plusieurs leaders ont été emprisonnés et de nombreux syndicats n'ont eu d'autre choix que de s'autodissoudre pour limiter la menace pesant sur leurs membres. **Fanny Darcillon**

Journée FO CSE : redonner des moyens à la représentation du personnel

Plus de cent cinquante militants ont participé le 5 décembre à la journée des CSE, organisée sous forme de tables rondes au siège de la confédération. Après avoir démontré la perte effective de moyens et de proximité engendrée par la mise en place d'une instance unique, experts et universitaires ont évoqué des pistes pratiques pour y remédier et redonner du souffle aux élus.

A lors que les premiers conseils sociaux et économiques (CSE) sont en cours de renouvellement, l'heure est au bilan, et celui-ci est plutôt sombre. Le remplacement des anciens CE, DP et CHSCT par une instance unique, imposé par les ordonnances de 2017, a engendré une perte de moyens, tant en termes de nombre de sièges que d'heures de délégation, une centralisation du dialogue social et une surcharge de travail pour les élus. Les questions de santé, sécurité et conditions de travail, autrefois du ressort des CHSCT, passent souvent à la trappe, faute de temps. Même Élise Texier, sous-directrice du dialogue social à la Direction générale du travail, a reconnu que cette « rationalisation des instances » avait engendré une perte de proximité des élus avec « la réalité des entreprises », ainsi qu'une « crise des vocations » chez les salariés.

L'un des objectifs de la journée FO des CSE, mise en œuvre par le secteur de la négociation collective et sa secrétaire confédérale Karen Gournay, était de donner des solutions pour améliorer la situation et rendre de l'attractivité au mandat d'élu.

Joseph Morin, maître de conférences à l'ISST de l'université Paris 1, a rappelé que les élus et les syndicats avaient la possibilité de renégocier l'organisation du CSE dans le cadre du protocole d'accord pré-électoral (PAP) : augmentation du nombre d'élus et d'heures de délégation, préservation de la place du suppléant dans les réunions, formations...

Si la formation est un droit à saisir, attention. « *Le patronat veut de plus en plus de formations communes avec les salariés mais nous n'avons pas les mêmes objectifs, on y parle peu des revendications de FO* », a alerté Rachel Barrion, secrétaire confédérale chargée de la formation des

militants (CFMS). La confédération organise chaque année neuf cents formations dans les unions départementales.

Négocier la non-limitation à trois mandats

Autre piste lancée par Isabel Odoul-Asorey, maître de conférences à l'université de Paris-Nanterre : négociier, lorsque c'est opportun, la création d'un CSE par établissement distinct, ainsi qu'un CSE central pour le périmètre de l'entreprise. Elle a également rappelé la possibilité de désigner des représentants de proximité, ainsi que le droit pour chaque syndicat de désigner un représentant syndical sur un périmètre restreint.

Les militants FO s'inquiètent aussi de la limitation à trois mandats successifs, introduite par les ordonnances de 2017, pour les membres du CSE dans les entreprises de plus de 50 salariés. Une difficulté qui s'ajoute à celle de trouver

des candidats aux élections. Joseph Morin a rappelé qu'il était possible, dans les entreprises de 50 à 300 salariés, de négocier, dans le PAP, la levée de cette limitation pour une durée indéterminée. Il a également souligné que cette limitation ne s'appliquait ni aux délégués syndicaux, ni aux représentants de proximité.

Venu clore la journée, le secrétaire général de la confédération a rappelé l'opposition de FO à la loi de 2008 sur la représentativité, qui crée une campagne électorale permanente. « *On la conteste mais elle s'applique, on n'a pas le choix* », a souligné Frédéric Souillot, tout en évoquant de bons résultats électoraux.

Il a aussi annoncé le lancement à venir d'une négociation interprofessionnelle sur la valorisation des parcours syndicaux, ce qui pourrait être pour FO une opportunité de remettre en cause les ordonnances de 2017 et notamment la limitation à trois mandats.

Clarisse Josselin



À la Sécu, les syndicats toujours mobilisés pour une hausse générale des salaires

Après un rassemblement le 30 novembre devant Matignon, les syndicats de la Sécurité sociale appelaient de nouveau à manifester le 19 décembre devant le siège de l'Ucanss. FO revendique toujours des augmentations générales, a minima à la hauteur de l'inflation, pour les salariés de la Sécu.

La mobilisation pour les salaires continue à la Sécurité sociale. Le 30 novembre, l'intersyndicale (dont fait partie FO) a appelé à un rassemblement près de Matignon. Les syndicats demandaient à être reçus par Élisabeth Borne pour faire entendre leurs revendications. Leur lettre de demande de rendez-vous à la Première ministre étant restée sans réponse, ils ont donc fait le déplacement. Mais ils n'ont pas été reçus par les membres du cabinet de la Première ministre. « C'est une attitude méprisante. Car c'est bien Matignon qui arbitre sur

le budget et les salaires de la Sécurité sociale », s'agace Frédéric Neau, secrétaire général de la section organismes sociaux de la FEC-FO. Depuis cet automne, les syndicats ferraillent pour obtenir une augmentation substantielle de salaires pour les 140 000 agents de la Sécu. FO souhaite une hausse de la valeur du point *a minima* à la hauteur de l'inflation. Et a refusé net, comme les autres organisations, de signer la proposition d'accord salarial de 2023, qui prévoyait seulement 1,5% d'augmentation de la valeur du point (avec effet rétroactif à juillet). L'accord

s'applique unilatéralement depuis octobre par décision de l'Ucanss, l'employeur des agents de la Sécurité sociale.

La stratégie de contournement ne passe pas

Matignon, qui campe sur ses positions, semble donc préférer renvoyer les syndicats aux négociations sur les classifications, qui devaient s'ouvrir en 2024. Dans un précédent courrier, « *La Première ministre nous a confirmé que l'enveloppe concernant les classifications serait doublée, soit 160 millions*

d'euros. Mais pour en faire quoi? Des mesures toujours plus individualisées au cours de la carrière? Nous ne voulons pas de ça. Pour nous, ce sont les augmentations générales qui comptent. Et c'est urgent », réagit Frédéric Neau. L'intersyndicale poursuit donc sa mobilisation. Le 19 décembre, date d'ouverture des négociations salariales par une première réunion paritaire nationale/RPN pour 2024 à la Sécurité sociale, elle appelait à la grève et au rassemblement des salariés devant le siège de l'Ucanss à Montreuil.

Ariane Dupré

Deuxième manif' pour le maintien d'Air France à Orly



L'intersyndicale a mobilisé les salariés d'Air France le 14 décembre devant l'aérogare 3 de l'aéroport d'Orly. Il s'agissait de protester contre le projet de la direction de quitter le sud parisien pour concentrer l'activité de la compagnie à Roissy-Charles-de-Gaulle, et transférer une partie des lignes exploitées à Orly à Transavia. Quelque cent cinquante emplois sont menacés dans les aéroports régionaux, notamment à Nice, Marseille et Toulouse, selon Christophe Malloggi, secrétaire général de FO-Air France. Et six cents salariés devraient être déplacés d'un site à l'autre. Le projet fait craindre une baisse d'activité.

S. D.

Météo France : grève jusqu'au 7 janvier

Vingt-huit degrés à Strasbourg le 9 décembre! Si cela est bien sûr impossible, c'est toutefois ce qu'affichait l'application Météo France au début du mois. La faute au nouveau programme de prévision automatisée 3P, qui impacte dangereusement l'organisation du travail. Se cumulant au problème du sous-effectif, il met « *les professionnels dans des situations de souffrance* », s'insurge Jérôme Lartisant, secrétaire général du syndicat FO-Météo France (SNITM-FO). Contre ce programme, les prévisionnistes de l'établissement public poursuivent leur mobilisation depuis le 13 novembre. Avec deux autres syndicats, FO a déposé un préavis de grève pour la période du 4 décembre au 7 janvier.

C. B.

Restructuration du groupe Casino : FO reçue à Matignon

Alors que les offres de reprise du groupe Casino devaient être présentées en interne mardi 19 décembre, le SNTA-FO-Casino et la FGTA-FO ont été reçus par les conseillers économiques de Matignon et de l'Élysée.

À l'heure où nous bouclons notre édition, l'issue du rendez-vous à Matignon du SNTA-FO, première organisation syndicale du groupe Casino, et de la FGTA-FO n'est pas connue. Mais l'objectif final de cette réunion du 19 décembre avec les conseillers économiques de Matignon et de l'Élysée était clair pour la délégation FO : obtenir « l'ouverture de négociations sur de véritables clauses sociales », garantissant les droits des salariés et des moyens pour les accompagner dans la restructuration. Concrètement, obtenir ce volet social qui fait défaut alors que le démantèlement du groupe de 50 000 salariés en France (en comptant les filiales Monoprix, Franprix, Cdiscount, Naturalia) a été rendu possible par la mise en vente de l'intégralité des magasins Casino. « Nous frappons à toutes les portes, pour que la pression soit mise sur les repreneurs. Ils ne considèrent la restructuration que comme une affaire économique », notait le 14 décembre Laurent Rescanières, secrétaire général de la FGTA-FO, qui dénonce leur « manque de loyauté » et l'absence de dialogue social.

Ventes à Auchan et Les Mousquetaires/Intermarché

Depuis l'annonce de la restructuration de la dette du groupe Casino (6,4 milliards d'euros fin 2022), la FGTA-FO a rencontré plusieurs fois les représentants des repreneurs – le milliardaire tchèque Daniel Kretinski, le Français Marc Ladreit de Lacharrière, le fonds britannique Attestor, qui prendront le contrôle du groupe en mars-avril 2024. En juillet, ils s'étaient engagés à préserver les sièges et un noyau dur de magasins. Mais fin



© FGTA-FO

novembre, les salariés ont appris par la presse que les 52 hypermarchés et 352 supermarchés Casino étaient mis en vente, à marche accélérée. Il a fallu la mobilisation d'un millier de salariés le 5 décembre, à l'appel de l'intersyndicale, pour que l'information soit confirmée, lors d'une réunion entre l'intersyndicale, la direction et les repreneurs. Depuis, deux mobilisations ont été organisées, le

14 décembre à l'appel de FO, le 17 à celui de l'intersyndicale.

Le calendrier s'accélère : le 18 décembre, veille de la rencontre à Matignon, la presse a relevé que Casino avait décidé de vendre 313 magasins, soit « la quasi-totalité du périmètre des hyper et supermarchés » à ses concurrents, Les Mousquetaires/Intermarché et Auchan.

Élie Hiesse

Réforme de la sûreté nucléaire : deux institutions sous tension

Après avoir vu son projet de loi retoqué par le Parlement en mars, le gouvernement revient à la charge. Sa réforme, devant être présentée en Conseil des ministres le 20 décembre, prévoit la fusion d'ici au 1^{er} janvier 2025 de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) – le gendarme du nucléaire – et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), l'expert technique public du secteur.

FO demande des garanties à l'État

Ce dossier épineux a suscité un mouvement massif du côté de l'IRSN : les salariés ont programmé une grève, le 20 décembre, contre une réforme jugée susceptible de désorganiser le milieu de la sûreté nucléaire. À l'ASN, où FO est le seul syndicat représentatif, les représentants demandent que l'État apporte des garanties en termes d'opportunités professionnelles et de conditions de travail. Garanties qui se font attendre.

Les débats parfois tendus autour de cette fusion pourraient également constituer une occasion de rappeler la nécessité de valoriser les carrières des fonctionnaires, dont ceux de l'ASN : dans un contexte de relance du nucléaire, les acteurs privés consentent à faire des efforts financiers importants pour recruter, tandis que les traitements/salaires des fonctionnaires continuent de stagner.

Fanny Darcillon

Routiers : victoire de FO contre l'installation d'une vidéosurveillance dans les cabines

Face au plan de TotalEnergies qui entendait imposer aux sous-traitants du groupe l'installation d'une caméra filmant l'intérieur des cabines des routiers du transport d'hydrocarbures, la fédération FO-UNCP Transports et Logistique s'est mobilisée et a obtenu gain de cause dans la défense de la vie privée des conducteurs.



© COMESTILLERIEA

Souriez, vous êtes filmés! TotalEnergies voulait imposer aux routiers transportant des hydrocarbures son nouveau plan de renforcement de la sécurité du transport. Ce plan visait à obliger l'ensemble des sous-traitants du groupe à installer une caméra filmant l'intérieur de la cabine et le conducteur, cela en plus de caméras fixées à l'extérieur de l'ensemble routier. Informée par plusieurs de ses élus dans les entreprises concernées, la Fédération nationale des transports et de la logistique FO-UNCP est passée à l'action dès le 22 novembre. « TotalEnergies usait de l'argument de la sécurité, explique Patrice Clos, secrétaire général de la fédération. Puisque ces caméras permettent de lancer des alertes

si le conducteur cligne des yeux ou baille, le groupe indiquait qu'il s'agissait d'un dispositif de prévention, d'aide à la conduite, de détection de la fatigue... » Mais, petit détail, rappelle Patrice Clos, « tout cela va à l'encontre de l'article 9 du Code civil qui précise que chacun a droit au respect de sa vie privée ».

La marche arrière de TotalEnergies

Aux côtés de l'avocat de la confédération, la fédération a alerté le ministère des Transports et de la Mobilité durable, exigeant le retrait de ces mesures. « Nous avons aussi écrit à la Défenseure des droits, ainsi qu'à la CNIL, qui avait validé le projet de Total... », souligne Patrice Clos. Des négociations sont alors organisées entre les syndicats et TotalEnergies, avec l'intermédiaire du ministère. Pour FO, pas question que soient installées de telles caméras et cela constituait une ligne rouge infranchissable. « On a vu comment cela s'est passé dans le transport urbain : la vidéosurveillance mise en place au nom de la "sécurité des usagers" s'est vite retournée contre les conducteurs, étant utilisée pour établir des sanctions envers eux. » Le travail de négociation a finalement payé! Dans une lettre datée du 4 décembre et signée par Jérôme Leprince-Ringuet, directeur logistique du groupe, TotalEnergies fait marche arrière. Une victoire complète pour Force Ouvrière.

Clarisse Josselin

Chloé Bouvier

Axa : fini le forfait jours pour les commerciaux non-cadres

Gâce à l'action en justice menée par la fédération FEC-FO, les jeunes commerciaux non-cadres de chez Axa ne peuvent plus se voir imposer une organisation au forfait jours. Tel est le jugement rendu le 6 octobre par le tribunal judiciaire de Nanterre, avec exécution immédiate.

Cinquante heures de travail par semaine

Un accord signé par deux organisations syndicales imposait en effet, pour cette catégorie de salariés embauchés à partir du 1^{er} janvier 2021, un décompte du temps de travail en jours et non en heures, ce qui évitait à la compagnie d'assurances de leur payer des heures supplémentaires.

Or FO estimait que ces jeunes recrues ne bénéficiaient pas d'une réelle autonomie dans l'organisation de leur temps de travail, préalable pourtant obligatoire à la mise en œuvre d'un tel forfait chez les non-cadres. « Au vu des objectifs qu'on leur fixait, ils étaient plutôt à 50 heures qu'à 35 heures de travail par semaine et payés au Smic », dénonce Franck Muller, DSC FO chez Axa, qui se félicite d'une « victoire majeure ».

Même si Axa a fait appel, la décision de justice annulant ces dispositions s'applique. Les 650 salariés concernés ont vu leur contrat de travail modifié pour repasser à un décompte en heures. Ils pourront également saisir les prud'hommes pour obtenir réparation des centaines d'heures supplémentaires non payées.

Éducation et enseignement supérieur : réformes à tous les étages

Dans la précipitation et sans nouveaux moyens, l'exécutif continue de vouloir bouleverser le fonctionnement des lycées pro, du collège et de l'université.

Branle-bas de combat dans les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les annonces fusent, mais toujours « à moyens constants ». Dans les lycées pro, on annonce une réforme de l'année de terminale avec la disparition de 85 heures de cours, l'ajout d'un stage de fin d'année, puis l'année prochaine une refonte de la carte des formations. À l'appel du SNETAA-FO, les PLP ont manifesté leur réprobation et leur inquiétude le 12 décembre. « Cette réforme c'est une casse amorcée de l'école publique républicaine, gratuite et laïque », résume Pascal Vivier, secrétaire général du syndicat.

Prochaine étape : l'université et la recherche

Au collège, le ministre de l'Éducation, Gabriel Attal, souhaite, entre autres, créer dès la rentrée prochaine, pour le français et les mathématiques, trois groupes de niveau pour chaque classe de 6^e et de 5^e, quitte à diminuer le volume horaire sur d'autres enseignements. « Comment le ministre conçoit-il la "réduction temporaire des cours" dans d'autres disciplines? À quelles tâches seront affectés ceux qui verront leur enseignement disciplinaire diminué? Quid des obligations réglementaires de service des enseignants et de l'enseignement disciplinaire? », s'interroge-t-on à la FNEC FP-FO.

Quant à l'université, Emmanuel Macron a annoncé vouloir lancer « l'acte 2 de [son] autonomie » d'ici à dix-huit mois, cela venant après la réforme de 2007 adoptée sous le gouvernement Fillon, soit la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU). Il souhaite faire des grands organes de la

recherche française « de vraies agences de programmes » travaillant sur des thématiques données. Le président s'est aussi autorisé à plaisanter sur le statut des enseignants-chercheurs, alors que selon FO-ESR son objectif est bien de faire disparaître « le cadre national des statuts pour que les établissements fonctionnent de plus en plus comme des entreprises et [non] plus comme des établissements ayant des missions de service public, définies dans un cadre national ». FO revendique toujours l'abrogation de la LRU, estimant que l'autonomie des universités a inauguré un désengagement de l'État et entraîné des dégradations considérables des conditions de travail.

Sandra Déraillot



FO-Cargill : quand la ténacité sur les salaires mène à une victoire éclatante aux élections

Victoire et par un score massif pour le syndicat FO-Cargill de Saint-Cyr-en-Val, près d'Orléans. FO sort majoritaire au CSE avec six élus titulaires sur onze à l'issue des élections professionnelles des 4 et 5 décembre à l'usine Cargill Foods France (235 salariés) qui produit des nuggets de poulet pour McDonald's. Avec 42,11% des voix, le syndicat a quasi doublé son score de 2021 (22% face à trois syndicats contre cinq cette année). Cette progression fulgurante a tout à voir avec la ténacité, particulièrement sur la question des salaires (mesures générales, primes, treizième mois...), dont fait preuve FO-Cargill, créé fin 2018 à l'initiative de Driss Qabbal, alors âgé de 45 ans avec vingt ans d'ancienneté dans l'entreprise (créée en 1993) et ayant choisi de rejoindre FO et de préparer les élections de 2019.

« En trois ans, une hausse des salaires de 20% à 25% »

Depuis, le syndicat bataille pour les salaires. En 2021, cela s'est notamment traduit par de multiples journées de grève – massivement suivies sur plus de deux mois – contraignant la direction à entendre les revendications. « En trois ans, avec une hausse totale des salaires de 20% à 25%, on a rattrapé quinze ans de retard! Mais on atteint juste la moyenne du salaire de la branche alimentaire », précise le militant. Pour les NAO 2024, démarrées le 20 décembre, FO adopte la méthode qui a déjà fait ses preuves : « On négocie un montant de hausse de salaire et non un pourcentage », explique Driss. Les négociations ont permis d'obtenir une hausse de 200 euros, « sur un petit salaire, cela équivaut à une augmentation de 15%. Dans l'entreprise, le salaire brut d'entrée est désormais entre 1800 et 1900 euros ».

Valérie Forgeront

Le Balai libéré, quand l'utopie d'hier rencontre les travailleurs d'aujourd'hui

Un documentaire belge fait dialoguer les employés d'hier et d'aujourd'hui œuvrant à la propreté de l'université catholique de Louvain-la-Neuve. Particularité : ceux d'hier ont créé une coopérative qu'ils ont fait vivre durant quatorze ans et sans patron.

« **M**erci Pa-tron! Quel bonheur de tra-va-iller sans vous! » En 1975, la fameuse chanson des Charlots est détournée par les femmes de ménage qui entretiennent les locaux de l'université catholique de Louvain-la-Neuve. Après un mouvement de grève de trois semaines, elles décident de se séparer de leur employeur et de créer leur coopérative de nettoyage, Le Balai libéré, chargée de la propreté de l'université, et ce durant quatorze ans. Coline Grando, documentariste franco-belge, se saisit de cette histoire pour montrer ce travail souvent invisibilisé, décrire les conditions dans lesquelles il est exercé et s'interroger sur les mobilisations d'hier et d'aujourd'hui. « *Je ne voulais pas faire un film uniquement tourné vers le passé, résume-t-elle dans sa note d'intention. Je me suis alors demandé qui nettoie*

l'université aujourd'hui et dans quelles conditions. »

Deux époques pour un même métier

La réalisatrice a suivi dans leur quotidien les travailleurs actuels, salariés d'une entreprise classique du secteur, la sixième qui a succédé à la coopérative depuis la mise en œuvre des procédures d'appel d'offres en 1989. De longues séquences les montrent en action, seuls généralement pour traiter tout un bâtiment. Des interviews révèlent les implacables procédures qualité qui les guident autant qu'elles les contraignent à faire toujours plus vite.

Mais Coline Grando interroge également les anciennes salariées du Balai libéré et les met en présence des travailleurs d'aujourd'hui (une bonne partie sont

désormais des hommes) qui n'ont pas connaissance de l'histoire. « *À l'époque vous étiez main dans la main, remarque une femme de ménage. Aujourd'hui nous sommes plus dans une société du chacun pour soi.* » « *Il ne faut pas rêver non plus, observe une ancienne. Tout le monde ne s'est pas mis en grève et n'y a pas cru dès le premier jour.* »

Un long entretien entre les syndicalistes d'hier et les représentants du personnel d'aujourd'hui révèle ainsi les difficultés actuelles pour organiser une mobilisation alors que les salariés sont moitié moins nombreux, les locaux deux fois plus grands, la concurrence et la pression au rendement omniprésentes... Un documentaire passionnant, qui conclut sur la nécessité permanente d'entretenir et miser sur la solidarité entre les salariés pour améliorer les conditions de travail.

Sandra Déraillot

« *Le Balai libéré, écoutez cette histoire que l'on m'a racontée* », écrit et réalisé par Coline Grando, 88 minutes, en salles depuis le 13 décembre. <https://youtu.be/FHElyTv4SXI>



Le sport, un combat de militants

Connaissez-vous Carmen Crespo? Cette basketteuse d'origine espagnole, partie participer aux Olympiades populaires de 1936 à Barcelone, contrepoint des Jeux olympiques de Berlin qui offraient à l'époque une tribune internationale au nazisme, s'est finalement engagée contre Franco dans la guerre d'Espagne et y laissa la vie.

Elle figure parmi les vingt-cinq portraits que présente actuellement l'exposition « Figures militantes du sport populaire » à Aubervilliers. On y croise les plus célèbres, des figures dont les noms, entre autres Léo Lagrange, marquent encore nos rues et surtout nombre d'équipements sportifs publics. On mesure leur engagement, qu'il ait été syndical,

associatif ou politique, en faveur du développement des pratiques sportives dans les strates les plus populaires de la population. L'installation est accompagnée d'un programme de conférences qui permettra de croiser la parole des chercheurs et celle de témoins et militants.

S. D.

« *Figures militantes du sport populaire* », accès libre, jusqu'au 26 avril 2024 à l'Humathèque Condorcet, 10 cours des Humanités, Aubervilliers, sportpopulaire.campus-condorcet.fr

Caroline Calvo, préparatrice en pharmacie : « Encore beaucoup de travail à faire pour faire reconnaître ce métier! »

Secrétaire du syndicat FO-Pharmacie du Loir-et-Cher, Caroline Calvo, 46 ans, se bat pour les droits des préparateurs en officine. Elle défend aussi leurs salaires au niveau de la branche.

Elle voulait devenir auxiliaire en puériculture, mais déçue par ses stages en pédiatrie, elle choisira finalement de devenir préparatrice en pharmacie. Après vingt-trois ans d'exercice dans plusieurs officines à Blois, Caroline Calvo a noué une relation privilégiée avec les habitants de sa ville natale. « Ici, je connais tous mes patients. On conseille, on délivre des médicaments sous le contrôle du pharmacien. Mais on partage aussi des moments de vie avec eux : un deuil, une naissance... Les patients ne sont pas un numéro. Ça, c'est ma vision du soin! » Mère de trois enfants, Caroline est entrée dans le syndicalisme en 2006. Elle adhère à FO-Pharmacie du Loir-et-Cher à la suite d'une AG. Elle deviendra trésorière du syndicat en 2016, avant d'en prendre la tête en 2019. « J'y ai rencontré des gens intéressants. J'ai pris goût au militantisme. » Au niveau local, « le syndicat permet de connaître d'autres salariés dans les officines du département. C'est important, car dans ces petites structures les préparateurs sont isolés. Ils manquent d'informations sur leurs droits ». Caroline reconnaît la difficulté de la syndicalisation dans ces très petites entreprises. Pourtant, les salariés se rencontrent et font part de leurs problèmes,

questionnent sur la législation. La militante, qui les renseigne aussi en ligne, en atteste : « J'ai beaucoup de demandes concernant les gardes en officine, la nuit ou le dimanche. Tous les employeurs ne respectent pas la majoration due. »

« Il faut des années pour parvenir à gagner 2000 euros net »

Depuis 2021, Caroline est également élue à la commission exécutive de FO-Pharmacie, où elle représente les préparateurs. Elle siège aussi à la CPPNI (Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation) de la branche de la pharmacie d'officine. Elle y bataille bien sûr pour les salaires. « Actuellement, on travaille sur une nouvelle classification. Nous voulons réduire l'ancienneté nécessaire pour changer d'échelon, car elle est beaucoup trop longue. Il faut des années pour parvenir à gagner 2000 euros net, ce n'est pas normal. Mais les syndicats d'employeurs ne veulent pas en entendre parler. Ils sont conscients qu'on manque de préparateurs, mais ils n'entendent pas les valoriser! » Caroline avoue que ses différents mandats (et sans heures de délégation) lui prennent du temps. Mais elle tient à sortir la profession de l'ombre. « Il y



a encore beaucoup de travail à accomplir pour faire reconnaître ce métier! » Elle garde ainsi en travers de la gorge la réaction ministérielle lors du premier confinement de 2020. Le ministère du Travail avait oublié les préparateurs dans la liste des professionnels de santé bénéficiant de priorités. « Nous étions assaillis de questions de préparatrices

qui devaient aller travailler sans avoir de place prioritaire pour leurs enfants à l'école. Il a fallu se battre pour qu'ils soient intégrés dans les listes. Nous y sommes parvenus. » Ironie de l'histoire : un an plus tard, le gouvernement pensait cette fois aux préparateurs, les autorisant à vacciner contre le Covid...

Ariane Dupré



***plus vite pour les droits
plus haut pour la justice sociale
plus forts ensemble***

2024 avec FO